



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation N96 à Anhee (entre la sortie d'Anhee vers l'entrée de Dinant/Bouvignes) – interdiction de passage – chutes d'arbres.

Le Bourgmestre,

- Attendu que des arbres sont tombés sur la voie publique au niveau de la N96 (entre la sortie d'Anhee et l'entrée de Dinant/Bouvignes) ;
- Attendu qu'il va être procédé à l'abattage des arbres tombés à cet endroit et au dégagement de la chaussée ;
- Attendu qu'en attendant la bonne réalisation des travaux d'abattage requis pour la sécurité des lieux et des usagers de cette voirie, il y a lieu d'interdire le passage des véhicules et des piétons à hauteur du tronçon de voirie situé sur la RN96, entre la sortie d'Anhee et Dinant/Bouvignes ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par. 2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Ce 14 septembre 2023, jusque 16 heures, la circulation des véhicules et des piétons est strictement interdite au niveau de la RN96 (entre la sortie d'Anhee et l'entrée de Dinant/Bouvignes).

Art.2°: Cette mesure sera réglementée au moyen d'une signalisation conforme à ce type de travaux.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

Art.5°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute-Meuse, au Responsable du service Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, au SPW (Mr Gaballo), à la Police Locale.

Anhee, le 14/09/2023.

Le Bourgmestre,



Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 15/09/2023.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.